

SERVICE ELECTIONS

LES INSCRIPTIONS ELECTORALES

SE PRENNENT ENTRE LE 1^{ER} MARS ET LE 31 DECEMBRE

ET L'INSCRIPTION N'EST EFFECTIVE QU'A PARTIR

DU 1^{ER} MARS DE L'ANNEE SUIVANTE

DOCUMENTS A PRODUIRE

JUSTIFICATIF D'IDENTITE (Original + Photocopie)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

ou

LIVRET DE FAMILLE

ou

PASSEPORT

ou

PERMIS DE CONDUIRE

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (Original + Photocopie)

QUITTANCE EDF –GDF

ou

QUITTANCE TELECOM

ou

QUITTANCE DE LOYER

ATTESTATION D'HEBERGEMENT pour la personne hébergée
Complétée et signée par la personne qui héberge.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE au nom de la personne hébergée à
l'adresse de la personne qui héberge :
(carte grise, carte SS, relevé de compte bancaire etc...)

**LE POUVOIR : IL EST A REMPLIR PAR LA PERSONNE QUI NE PEUT SE
DEPLACER, AUTORISANT UNE PERSONNE DESIGNEE PAR ELLE-MEME,
A VENIR L'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES**

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE SANS LA
TOTALITE DES PIECES EXIGEEES**